

A votre départ :

- Votre rideau de douche devra être débarrassé et évacué par vos soins au plus tard le jour de votre état des lieux de sortie. Un nouveau rideau sera ensuite installé, pour une question d'hygiène et vous sera facturé.
- La chambre et la salle de bains doivent être complètement vides et parfaitement nettoyées. Les papiers adhésifs, les crochets et autres éléments autocollants doivent être enlevés et les supports nettoyés.

Concernant la partie commune, soit la cuisine, celle-ci doit être également complètement nettoyée et ce indépendamment du fait que votre colocataire reste sur place. Si un nettoyage complémentaire doit être effectué, celui-ci vous sera facturé.

Voici quelques rappels :

- Eliminer les dépôts de calcaire de la cuisine, de la douche et du lavabo y compris des brise-jets qui se situent sous les robinets. Le trop-plein de douche doit être retiré et nettoyé soigneusement.
 - Contrôler les flexibles de douche et les brise-jets qui doivent être en bon état, les remplacer s'ils sont défectueux.
 - Déboucher si nécessaire les écoulements sanitaires. Si un débouchage ultérieur est nécessaire, celui-ci vous sera facturé.
 - Laver l'armoire de toilette (intérieur et extérieur) et nettoyer le miroir.
 - Aspirer le filtre de la ventilation de la salle de bains.
 - Dépoussiérer et nettoyer les sols, armoires, fenêtres.
 - Nettoyer les filtres de la hotte de cuisine. Démontez et laissez tremper 24 heures au minimum puis nettoyer soigneusement. Laissez sécher avant de les remettre en place.
 - Nettoyer soigneusement les plaques de cuisson.
 - Vérifier que tous les éléments existants du réfrigérateur soient présents (bac à glaçons, bac à légumes, bac à œufs, rayonnage, etc.) Remplacer les bacs fendus ou cassés.
 - Nettoyer (intérieur, extérieur, dessus, dessous) les armoires avec soin et les essuyer pour les sécher.
 - Nettoyer soigneusement le dessus des portes et encadrements de toute trace de poussière. Les prises devront également être dépoussiérées (attention : ne pas utiliser de liquide).
 - Débarrasser votre éventuel vélo et/ou trottinette qui serait dans le local vélo.
- Veillez à terminer le solde de votre carte buanderie, car celui-ci ne vous sera pas remboursé, mais sera attribué au nouveau locataire.
 - Merci de bien vouloir préparer les 3 clés, le badge et votre carte buanderie qui vous ont été remis à votre arrivée. Ces éléments devront nous être restitués lors de l'état des lieux de sortie.
 - En cas de perte de clés, badge, carte buanderie, si quelque matériel a subi des dégâts ou si l'un des points susmentionnés dans la liste ci-dessus n'a pas été respecté, les frais de duplicatas et respectivement de remise en état et/ou de nettoyage vous seront facturés. Ces éléments seront indiqués sur la convention d'état des lieux de sortie avec un montant estimatif. Ensuite un document vous sera transmis pour signature, nous donnant l'accord de débiter le montant des remises en état, de votre garantie de loyer.
 - Votre garantie de loyer sera libérée par nos soins, dès que votre compte sera à jour et dans un délai d'un mois. C'est-à-dire que l'intégralité des loyers aient été réglés, qu'aucune facture ne soit ouverte et que les éventuelles factures de remises en état, à la suite de votre état des lieux de sortie aient été réglées.